



Comité d'Organisation  
des Courants de la Liberté  
12 rue de la chapelle  
14 000 CAEN  
Tél. : 09 72 44 91 49  
[equipe@lescourantsdelaliberte.com](mailto:equipe@lescourantsdelaliberte.com)

# **REGLEMENTATION DE PARTICIPATION EN EQUIPE AUX COURANTS DE LA LIBERTE**

Edition 2019

## **Sommaire :**

<b>I. CONDITIONS ET AVANTAGES DE LA PARTICIPATION EN EQUIPE.....</b>	<b>1</b>
1. TARIFS.....	1
2. CHALLENGE EQUIPES.....	2
<b>II. CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES.....</b>	<b>2</b>
1. JUSTIFICATIF D'APTITUDE.....	2
2. CATEGORIES D'AGE.....	3
<b>III. RESPONSABLE D'EQUIPE .....</b>	<b>4</b>
1. SUIVI DES INSCRIPTIONS.....	4
2. COMMUNICATION.....	4
3. FINALISATION .....	4
4. RETRAIT DES DOSSARDS.....	4
<b>IV. FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>5</b>
1. OUVERTURE D'UN ESPACE EQUIPE.....	5
2. INSCRIPTION PAR LE PARTICIPANT.....	6
3. TRANSFERT DU JUSTIFICATIF D'APTITUDE .....	7
4. FINALISATION .....	7
<b>V. RETRAIT DES DOSSARDS .....</b>	<b>8</b>
<b>CERTIFICAT MEDICAL .....</b>	<b>9</b>

## I. Conditions et avantages de la participation en équipe

La création d'une équipe nécessite le respect des **6 conditions** suivantes :

- 1- Avoir un minimum de **10 participants à inscrire** sur le Festival du 14 au 16 juin 2019 ;
- 2- Appartenir à **une structure** : collectivité, association, entreprise, club ou CE ;
- 3- Respecter le **Règlement Officiel 2019** des Courants de la Liberté disponible sur [www.lescourantsdelaliberte.com](http://www.lescourantsdelaliberte.com) ;
- 4- Déterminer un **responsable d'équipe** qui sera le lien direct entre le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté et l'équipe ;
- 5- Finaliser l'équipe avant le **9 mai 2019** ;
- 6- Procéder au paiement des inscriptions et options **avant la remise des dossards**.

### Avantages de la participation en équipe

La participation en équipe offre les avantages suivants :

- **Tarifs réduits** sur le Marathon de la Liberté, la Pegasus et le 10km Crédit Agricole Normandie ;
- **Compte en ligne dédié** au chef d'équipe pour le suivi des inscriptions ;
- **Interface équipe et modalités d'inscription simples et adaptées** au fonctionnement de la structure ;
- Création d'une **dynamique interne** au sein de votre structure ;
- Possibilité de **retrait groupé** des dossards par le responsable d'équipe sur le Village Expo ;
- **Option d'envoi postal** des dossards au chef d'équipe fin mai (2€ TTC par participant) ;
- **Nom de l'équipe** inscrit sur les dossards ;
- Participation éventuelle au **Challenge Equipe** des Courants de la Liberté ;
- **Résultats** de l'équipe consultables sur le compte en ligne du chef d'équipe.

### 1. Tarifs

Epreuve	Tarif / personne			Remise TTC / Tarifs Grand public
	HT	TVA	TTC	
Rollers de la Liberté	10,00 €	2,00 €	<b>12,00 €</b>	-
Rochambelle inscription	7,50 €	1,50 €	<b>16,00 €</b>	-
don à la lutte contre le cancer du sein	7,00 €	0,00 €		
10 km – Crédit Agricole Normandie	10,00 €	2,00 €	<b>12,00 €</b>	<b>6 €</b>
Semi-marathon Pegasus	15,00 €	3,00 €	<b>18,00 €</b>	<b>7 €</b>
Marathon de la Liberté	35,00 €	7,00 €	<b>42,00 €</b>	<b>12 €</b>
Relais Marathon (pour les 4 relayeurs)	100,00 €	20,00 €	<b>120,00 €</b>	-

## 2. Challenge Equipes

Les équipes sont automatiquement inscrites au Challenge Equipe des Courants de la Liberté si leurs arrivants intègrent au minimum :

- 1 participant au Marathon de la Liberté ;
- 2 participants au Semi-marathon Pegasus ;
- 3 participants au 10km – Crédit Agricole Normandie.

Pour les résultats, les équipes sont réparties en trois catégories :

- Clubs FFA
- Associations et clubs hors FFA
- Entreprises

Les trois premières équipes de chaque catégorie seront appelées sur podium lors du protocole de remise des prix **le dimanche 16 juin 2019** après-midi et toutes les équipes participantes au Challenge recevront le classement du challenge par mail.

## II. Conditions de participation aux épreuves

Les participants inscrits en équipe doivent respecter le Règlement Officiel des Courants de la Liberté 2019 au même titre que les autres participants. Ci-dessous un rappel des justificatifs à fournir et des âges limites de participation.

### 1. Justificatif d'aptitude

**Rochambelle uniquement pour les coureuses, Marathon de la Liberté, Relais Marathon, Semi-marathon Pegasus et 10 km Crédit Agricole Normandie :**

Extrait de la *Règlementation des Manifestations Hors Stade* applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2018 :

« Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.** [...]
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par **une fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans). »

**Le COCL conservera une copie du justificatif d'aptitude quel que soit le document présenté.**

## Rochambelle

Il n'y a pas besoin de justificatif d'aptitude pour les marcheuses et les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuelles.

## Rollers de la Liberté

Tous les participants doivent joindre à leur dossier d'inscription une photocopie lisible d'un des documents suivants :

- **Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du roller en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ;**
- **ou Licence de type compétition délivrée par la Fédération Française de Roller Sports, en cours de validité à la date de la manifestation.**

## Participants étrangers

Extrait de la *Règlementation des Manifestations Hors Stade* applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2018 :

« **Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.** »

## Tous participants

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

## 2. Catégories d'âge

Les inscriptions aux différentes épreuves organisées par le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté sont soumises à des limites d'âges<sup>1</sup>. Pour toute inscription d'un participant de moins de 18 ans, le représentant légal devra certifier donner l'autorisation au mineur de participer, en cochant la case correspondante pendant l'inscription en ligne.

Epreuve	Age min	Année de naissance
Rollers de la Liberté	7 ans	2012 et avant
Rochambelle		
Coureuse	16 ans	2003 et avant
Marcheuse	7 ans	2012 et avant
10 km de la Liberté	16 ans	2003 et avant
Semi-marathon Pegasus	18 ans	2001 et avant
Marathon de la Liberté	20 ans	1999 et avant
Relais Marathon	16 ans	2003 et avant

<sup>1</sup> Les limites d'âges sont établies en fonction des catégories d'âges acceptées suivant les distances des épreuves d'après la *Règlementation des Manifestations Hors Stade* établie par la Fédération Française d'Athlétisme.

### III. Responsable d'équipe

Le responsable d'équipe est le représentant officiel de l'équipe qui assurera le lien entre les membres de son équipe et le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté. Il a quatre missions : *Suivi des Inscriptions, Communication, Finalisation et Retrait des dossards*.

#### 1. Suivi des inscriptions

Le responsable d'équipe ne fait pas de saisie, ce sont les participants qui intègrent l'équipe au moment de leur inscription<sup>2</sup>.

Le responsable d'équipe doit accompagner les membres de son équipe dans leur démarche d'inscription par des notes explicatives ou des permanences d'assistance à l'inscription par exemple.

#### 2. Communication

Le responsable d'équipe constitue le lien unique entre les membres de son équipe et le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté. Les membres de l'équipe devront d'adresser à lui pour toutes leurs interrogations. Il doit donc être joignable **avant et pendant le week-end de l'évènement**.

Afin de répondre à toutes les interrogations des membres de son équipe, il peut consulter :

- Le Règlement Officiel des Courants de la Liberté ;
- Les informations envoyées par le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté ;
- Le site Internet des Courants de la Liberté.

Le responsable d'équipe doit communiquer aux membres de son équipe, en anticipant leurs besoins, toutes les informations nécessaires au bon déroulement de leur participation.

#### 3. Finalisation

Le responsable d'équipe doit finaliser son équipe avant le **9 mai 2019**. Pour cela, il faut que :

- les inscriptions des membres de l'équipe soient effectuées ;
- les dossiers d'inscription soient complets ;
- le paiement soit effectué, options comprises (pour une équipe ayant créé un espace avec paiement unique).

#### 4. Retrait des dossards

Le mode de retrait des dossards est choisi par le responsable d'équipe lors de la création de son équipe. Quel que soit le mode de retrait, il devra informer les membres de son équipe de la méthode, des dates, des horaires et lieux où ils pourront récupérer leur dossard<sup>3</sup>.

**IMPORTANT : Chaque dossard doit être distribué à la personne inscrite.** Les informations fournies sur le compte en ligne sont utilisées par l'équipe de secouristes pour identifier le participant, avoir ses informations de santé et contacter sa famille en cas de problème. **Le responsable d'équipe sera tenu pour responsable en cas de mauvaise distribution.**

---

<sup>2</sup> Cf. « IV. Fonctionnement »

<sup>3</sup> Cf. « V. Retrait des dossards »

## IV. Fonctionnement

### 1. Ouverture d'un espace équipe

Pour la **création d'une nouvelle équipe**, le responsable d'équipe peut, à partir du 8 novembre 2018 :

- effectuer une pré-saisie en ligne des informations de son équipe afin d'être recontacté par le Comité pour activer les inscriptions au sein de son équipe.
- contacter le Comité d'Organisation des Courants de la Liberté au **09 72 44 91 49** ;

**Les renouvellements d'équipes** pourront se faire par email en envoyant les éventuelles modifications de coordonnées ainsi que les éléments nécessaires à l'activation de l'équipe à [equipe@lescourantsdelaliberte.com](mailto:equipe@lescourantsdelaliberte.com).

Les coordonnées à fournir pour l'ouverture de l'espace sont les suivantes :

- Nom d'Equipe ;
- Nom de l'Entité représentée ;
- Type de structure ;
- Adresse de facturation ;
- Nom et prénom du responsable d'équipe ;
- Téléphone du responsable d'équipe (joignable le week-end de l'évènement) ;
- Email du responsable d'équipe ;
- Mot de passe choisi (8 caractères minimum).

A l'activation de l'équipe, le responsable d'équipe devra définir le fonctionnement de son équipe au travers des éléments suivants :

- Mode de paiement :
  - Par le participant au moment de son inscription (paiement par carte bancaire).
  - Paiement global à la clôture de l'équipe en un versement unique de la totalité des inscriptions.
  - Mixte : une partie de l'inscription payée par le participant au moment de son inscription et le complément facturé à l'équipe à la clôture (définition d'un montant fixe par participant)
- Mode de retrait des dossards<sup>4</sup>
- Option : il est possible de créer une option spécifique à l'équipe pour obtenir des informations complémentaires. Par exemple, demander à chaque participant lors de son inscription son site de travail sélectionnable dans une liste de déroulante.
  - Les options peuvent être différentes en fonction des épreuves ;
  - Il peut s'agir d'une liste déroulante, d'un champ de saisie, d'une réponse par oui ou non à une question ou d'un document à transmettre ;
  - Les informations sont consultables par le responsable d'équipe sur son espace équipe.

---

<sup>4</sup> Cf. « V. Retrait des dossards »

- Code avantage : le code s'adapte au fonctionnement de la structure et doit être donné par le responsable d'équipe à la création de l'équipe

### Les types de codes

	Code unique pour toute l'équipe	Un code par membre de la structure
<b>Général</b>	<p><b>Code libre différent pour chaque équipe</b> <i>Exemple : cocl2019</i></p> <p><b>Déterminer le nombre d'inscriptions possibles, c'est-à-dire le nombre de fois où le code pourra être utilisé.</b></p>	<p><b>Code sous la forme</b> « préfixe de l'équipe »-« matricule » <i>Exemple : cocl-123456</i></p> <p><b>Le matricule doit être différent pour chaque membre de la structure :</b> Préparer un fichier Excel avec la liste des matricules.</p> <p><b>Déterminer le nombre d'inscriptions possibles par membre de la structure, c'est-à-dire le nombre de fois où chaque code peut être utilisé.</b></p>
<b>L'équipe ne concerne pas toutes les épreuves.</b>	<p><b>Un code par épreuve.</b> <b>Code sous la forme</b> « préfixe de l'équipe »-« épreuve » <i>Exemple : cocl-10km2019</i></p> <p><b>Déterminer le nombre d'inscriptions possibles pour chaque épreuve, c'est-à-dire le nombre d'utilisations possibles du code pour chaque épreuve.</b></p>	<p><b>Code sous la forme</b> « préfixe de l'équipe »-« épreuve »-« matricule » <i>Exemple : cocl-10km123456</i></p> <p><b>Le matricule doit être différent pour chaque membre de la structure :</b> Fournir un fichier Excel avec la liste des matricules.</p> <p><b>Déterminer le nombre d'inscriptions possibles par membre de la structure pour chaque épreuve, c'est-à-dire le nombre d'utilisations possibles de chaque matricule pour chaque épreuve.</b></p>

## 2. Inscription par le participant

Chaque participant aux Courants de la Liberté doit avoir un compte individuel sur la plateforme d'inscription de notre site Internet : [lescourantsdelaliberte.123-go.fr/fr](https://lescourantsdelaliberte.123-go.fr/fr). Si le responsable d'équipe souhaite également s'inscrire à une épreuve, il doit lui aussi avoir un compte individuel.

Les participants inscrits sur les années passées peuvent réutiliser leur compte en se reconnectant grâce à leur adresse email et leur mot de passe. S'ils ont oublié leur mot de passe, ils peuvent cliquer sur « mot de passe oublié » pour recevoir un lien éphémère par email permettant de créer un nouveau mot de passe.

Les participants peuvent revenir à tout moment sur leur compte pour le suivi de leur dossier d'inscription ou pour corriger leurs informations personnelles.

Les participants effectuent leur inscription depuis leur compte en cliquant sur « M'inscrire à une épreuve ». **Pour intégrer une équipe, le participant doit saisir son « code équipe » sur la page de choix des épreuves. En cas d'inscription à plusieurs épreuves, il devra saisir son code lors du choix de chacune de ses épreuves.**

Si l'équipe a opté pour le paiement au global à la clôture de l'équipe, les participants n'auront rien à régler au moment de leur inscription. Dans le cas contraire, un paiement en ligne sécurisé leur sera demandé.



### 3. Transfert du justificatif d'aptitude

Le **justificatif d'aptitude** est nécessaire pour participer à La Rochambelle pour les coureuses, Les Rollers de la Liberté, Le 10 km – Crédit Agricole Normandie, Le Semi-marathon Pegasus, Le Marathon de la Liberté et Le Relais Marathon

**IMPORTANT : Date limite de réception des justificatifs : 9 mai 2018.** A cette date, toutes les participantes à la Rochambelle en coureuses qui n'auront pas fourni leur justificatif d'aptitude seront basculées en marcheuses.

Le transfert des justificatifs peut être réalisé par :

- **Internet** : Le participant ou le responsable d'équipe ajoute le justificatif sur le compte en ligne du participant.
- **Courrier** : Comité d'Organisation des Courants de la Liberté – Service inscription – 12, rue de la Chapelle – 14000 Caen.

**IMPORTANT** : Le dossier d'un participant ne sera complet qu'après réception ET validation du justificatif. Un mail sera envoyé au participant pour lui indiquer la mise à jour de son compte en ligne, il devra alors aller vérifier sur son compte si son justificatif a été validé ou refusé.

### 4. Finalisation

Seul le **responsable d'équipe** peut finaliser l'équipe :

- en cliquant sur le bouton « clôturer mes inscriptions » de son espace équipe ;
- en contactant le comité par mail ou par téléphone.

L'équipe doit être finalisée avant le **9 mai 2019**.

Une équipe est finalisée **quand** :

- Toutes les inscriptions sont effectuées (aucune réservation de places et aucun délai supplémentaire ne seront accordés) ;
- Tous les dossiers d'inscription sont complets ;
- Le paiement est effectué, options comprises.

**IMPORTANT** : Après le **9 mai 2019 inclus**, toutes les inscriptions en équipes seront bloquées automatiquement. A cette date, toutes les participantes à la Rochambelle en coureuses qui n'auront pas fourni leur justificatif d'aptitude seront basculées en marcheuses.

**Si le nombre minimum de 10 participants n'est pas atteint à la clôture de l'équipe, un supplément correspondant au nombre d'inscriptions manquantes multiplié par 12€ TTC sera facturé à l'équipe.**

## V. Retrait des dossards

Le responsable d'équipe doit choisir, à la création de l'équipe, entre trois méthodes pour le retrait des dossards (et des tee-shirts de la Rochambelle) :

- Le **retrait groupé** de l'ensemble des dossards :
  - par le chef d'équipe ou un membre désigné par lui ;
  - sur l'espace retrait des dossards équipes du Village Expo ;
  - le vendredi 14 juin 2019 après-midi et le samedi 15 juin 2019 ;
  - pour les équipes de plus de 30 participants : possibilité de retirer dès le vendredi 14 juin 2019 matin en fonction des places disponibles au planning ;
- **L'option d'envoi postal** de l'ensemble des dossards (et tee-shirts de la Rochambelle) au chef d'équipe :
  - envoi effectué entre le 27 et le 31 mai 2019 ;
  - option facturée 2€ TTC par participant ;
  - envoi effectué uniquement si les dossiers sont complets ;
  - paiement de l'option (et des inscriptions) avant le 25 mai ;
- Le **retrait individuel** :
  - par le participant sur présentation d'une pièce d'identité ;
  - sur l'espace retrait des dossards individuels du Village Expo ;
  - le vendredi 14 juin 2019 après-midi et le samedi 15 juin 2019.

**Si le nombre minimum de 10 participants n'est pas atteint à la clôture de l'équipe, un supplément correspondant au nombre d'inscriptions manquantes multiplié par 12€ TTC sera facturé à l'équipe.**

Le paiement de ce supplément permet d'accéder aux trois méthodes de retrait de dossards. Si le paiement du supplément n'est pas fait pour le 9 mai 2019, le retrait des dossards se fera automatiquement en retrait individuel.

Quelle que soit l'option, **aucun dossard dont l'inscription n'est pas réglée ne sera remis. Le responsable d'équipe doit anticiper tout délai de paiement interne à sa structure** (génération de bon de commande, paiement à 30 jours...) afin de clôturer les inscriptions de son équipe suffisamment tôt pour permettre le paiement des inscriptions avant la remise ou l'envoi des dossards.

**Conseil** : Certains membres de l'équipe pourront ne pas avoir reçu ou compris les informations sur les modalités de retrait de leur dossard et venir au retrait des dossards individuels sur le week-end de l'évènement. Le responsable d'équipe doit donc être joignable à ce moment au numéro communiqué lors de la création de l'équipe.

Chaque dossard doit être distribué à la personne inscrite. Les informations fournies sur le compte en ligne sont utilisées par l'équipe de secouristes pour identifier le participant, avoir ses informations de santé et contacter sa famille en cas de problème. **Le responsable d'équipe sera tenu pour responsable en cas de mauvaise distribution.**

## **CERTIFICAT MEDICAL**

Je soussigné Dr ....., Docteur en médecine,  
certifie que l'examen de M/Mme .....

Date de naissance :.....

ne révèle pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition<sup>(1)</sup>.

Certificat établi à : .....

Date: (JJ/MM/AAAA).....

---

I the undersigned, Dr ....., doctor of medicine,  
certify that I have examined Mr/Mrs.....

whose date of birth is: .....

There are no contraindications for her/him to practice sport in competitions<sup>(2)</sup>.

Certificate established in.....

Date: (DD/MM/YYYY).....

(1) A l'exclusion des disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 23123 du code du sport, précisées à l'article D. 23115 du même code.

(2) With the exception of the sports which present particular constraints to the sense of the article L. 23123 of the code of the sport, specified in the article D. 23115 of the same code.

**Tampon et signature du médecin :**

**Stamp and signature of the doctor:**